



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 30 avril 2025 à 20h00

à Prilly

Présidence : AMBLET Olivier

Délégués du Conseil intercommunal

Jouxtens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN GRANDCHAMP KLINGER-LOHR BONVIN MANTHEY MUBIAYI AMBLET BARBEY CLARAMUNT CONNE DEILLON DIAS ANDRADE LOURENCO DRAYER FAVE MAROLF MONNEY MAMA NDONGO NOSEDA GUIGNARD TORTELLI ZODOGOME	Sonja Thierry Mariela (excusée) Jacek Benjamin Olivier Aurélie Lumia (excusée) Georges Fabien Ana Filipa Blaise (excusé) Nolwen Philippe Cédric Barthélémy Geneviève Eva Vincent Christian Philippe Jean-Claude Lionel (excusé) Daniel (excusé) Nathan
Prilly (P)	BOVEY MUGGLI PISANI PISANI SPÖRRI VANNAY	Christiane Philippe Jean-Claude Lionel (excusé) Daniel (excusé) Nathan
Romanel-sur-Lausanne (RsL)		

Comité de direction

Prilly	JOLY	Rebecca
Prilly	MATTIA	Maurizio
Jouxtens-Mézery	SCHOENI	Nathalie
Jouxtens-Mézery	REYMOND	Thierry
Romanel-sur-Lausanne	DAGON	Jennifer
Romanel-sur-Lausanne	OPPLIGER	Patrick (excusé)

Secrétaire CI (procès-verbal) MEIER Anne

M. le Président Olivier Amblet ouvre la séance. Il remercie les membres présents qui ont été convoqués dans les délais et salue les membres du Comité directeur.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

19 sur 25 déléguées et délégués sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Selon l'article 12 des nouveaux statuts, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité absolue.

Une modification est apportée à l'ordre du jour à la demande de **Mme la Conseillère Geneviève Noseda Guignard** : l'ajout de « motions » au point 8.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2025**
3. **Assermentations**
4. **Correspondance et communications du Bureau**
5. **Communications du Comité de direction**
6. **Préavis N°2 – 2025 Rapport de Gestion 2024**
7. **Préavis N°3 - 2025 Etats financiers 2024**
8. **Motions, postulats, interpellations**
9. **Questions et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2025

Personne n'en demande la lecture. Aucune modification n'est demandée.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation

De nouveaux suppléants au CoDir et un nouveau membre du CoDir doivent être assermentés selon les nouveaux statuts. **M. Le Municipal Bernard Freemantle** de Jouxtens-Mézery et **M. le Municipal Patrick Oppiger** de Romanel-sur-Lausanne étant excusés, seul **M. le Municipal Luigi Sartorelli** de Prilly est assermenté ce soir en tant que suppléant.

4. Correspondance et communications du Bureau

M. le Président Olivier Amblet annonce que les nouveaux statuts ont été approuvés en date du 5 février 2025 par le canton. Ils sont donc en vigueur. Les décisions sont désormais prises à la majorité qualifiée des deux-tiers des suffrages exprimés. Le président ne prend pas part au vote. Le règlement sera adapté prochainement aux nouveaux statuts.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente du Codir Rebecca Joly prend la parole pour faire part à l'assemblée de plusieurs informations :

- Les nouveaux statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etats et sont en vigueur.
- Les règlements du Conseil Intercommunal sont à refaire selon les nouveaux statuts.
- Le permis de construire pour le collège du Grand Pré est obtenu et des travaux préparatoires ont débuté.
- La demande de permis de construire pour le collège de Jouxtens est déposée.
- Mme la Présidente annonce à l'assemblée que **M. le Municipal Luigi Sartorelli** la remplacera durant son congé maternité dès fin août. La Vice-Présidente du Codir reprendra bien sûr la responsabilité de la Direction dans l'intérim.

6. Préavis N°2 – 2025 Rapport de Gestion 2024

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les observations du rapport de la COGEF. Il relève la très bonne collaboration entretenue avec les membres du CoDir et se réjouit de voir l'aboutissement des projets initiés en 2024. La COGEF souhaite toutefois être informée de l'avancement du projet de révision des loyers. Elle demande quelques améliorations sur le site Internet de l'Asigos et souhaite pérenniser la présence des directeurs lors des séances COGEF/CoDir et être prévenue lors de l'ouverture d'un compte pour crédit de pré-étude.

La COGEF adopte à l'unanimité de ses membres le préavis N° 2 - 2025 et invite les membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 2 – 2025 adopté par le Comité de direction le février 2025;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2024.**

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

7. Préavis N°3 - 2025 Etats financiers 2024

M. le Conseiller Philippe Muggli (Rsl) présente le rapport de la COGEF. Il remercie le CoDir pour l'organisation de la séance et leurs échanges cordiaux. Comme lors des exercices précédents, les comptes 2024 présentent un coût total à charge des communes plus faible que budgété. La COGEF souhaite que les futures dépenses imprévisibles et exceptionnelles soient annoncées dans les meilleurs délais si elles excèdent CHF 30'000.- par cas. Elle recommande que les dépenses qui engendrent un dépassement de ligne budgétaire soient dans la mesure du possible reportées à l'année suivante afin de contenir au maximum le dépassement.

Les comptes 2024 présentent un coût total à charges des communes d'environ 7 millions, soit presque 6 % de moins que budgété. La participation prillérane s'élève à CHF 4'764'823.- (env. CHF 360'000.- en-dessous du budget). Considérant les dépenses à court terme auxquelles l'ASIGOS a dû faire face en 2024, l'emprunt est en progression de 6 millions et atteint à fin 2024 **CHF 18'500'000.-**.

La COGEF adopte à l'unanimité de ses membres le préavis N° 3 - 2025 et invite les membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis No 03-2025 du Comité de direction du 27 février 2025 sur les comptes 2024,
- Oui le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2024 présentant un excédent de charges de CHF 6'976'905.46.
2. De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2024.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) prend la parole et souhaite plusieurs explications complémentaires :

- Est-ce que les honoraires de Prilly incluent les salaires des concierges ?
- Pourquoi ce poste continue-t-il d'augmenter ?
- Comment sont comptabilisées les heures des architectes qui étaient auparavant des forfaits ?
- Quelle est la nature du montant comptabilisé sous 5210 3141.000 comme charge supérieure au budget ?

Mme la Présidente du Codir Rebecca Joly répond que les honoraires sont comptabilisés séparément dans les comptes et que le personnel est rémunéré à sa juste valeur. Il faut différencier une rénovation de peinture d'une réfection de toiture. Historiquement, les honoraires étaient forfaitaires, mais depuis peu des décomptes sont tenus, ce qui explique l'augmentation des honoraires.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) demande si les locations de salles aux sociétés locales ont bien été facturées car elles ne ressortent pas dans les comptes. **Mme la Présidente du Codir Rebecca Joly** répond que la facturation a débuté seulement en 2025.

M. le Conseiller Jean-Claude Pisani (RsL) intervient en précisant que dans tout programme comptable se trouvent des honoraires, puis des heures à refacturer à différentes entités.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) demande qu'elle est l'autorité qui décidera du sort de la piscine de Fontadel ? **Mme la Présidente du Codir Rebecca Joly** répond que ce point a déjà été soulevé lors du précédent Conseil Intercommunal et qu'il fera l'objet d'un préavis.

M. le Président Olivier Amblet passe en revue les différentes pages du budget puis fait voter l'assemblée :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

8. Motions, postulats, interpellations

Mme la Conseillère Geneviève Noseda Guignard (P) dépose une interpellation au sujet de l'« Accès aux infrastructures aquatiques et l'avenir de la piscine de Fontadel ». Le CoDir ne souhaite pas y répondre immédiatement.

9. Questions et divers

Mme la Conseillère Eva Tortelli (P) prend la parole et soumet trois questions au CoDir :

- Pour quelle raison le postulat déposé le 29 novembre 2023 sur les « Bâtiments scolaires de Prilly, Romanel, Jouxtens : Accès obligatoire pour les personnes à mobilité réduite pour tous les degrés de la scolarité obligatoire » n'a pas reçu de réponse ? Bien que, selon les statuts, le CoDir doivent répondre en une année civile.
- Serait-il possible d'établir, à l'avenir, une liste des postulats, motions et interpellations encore à traiter ?
- Qu'en est-il de l'étude sur la modification des horaires scolaires qui ne sont pas adaptés aux jeunes ?

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) prend la parole pour s'informer du commencement des travaux à Romanel-sur-Lausanne.

M. le Vice-Président Jean-Claude Pisani (RsL) informe l'assemblée que la piscine de Fontadel a également fait l'objet d'une discussion au sein du dernier Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne.

Mme la Présidente du CoDir Rebecca Joly répond que les accès pour personnes à mobilité réduite se font petit à petit au fil des rénovations de chaque collège.

M. le Président Olivier Amblet propose que le bureau établisse une liste des postulats, motions et interpellations en cours.

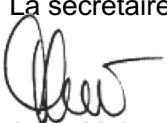
Mme la Municipale Nathalie Schöni répond qu'un bureau spécialisé a été mandaté et qu'un questionnaire sera envoyé aux parents ainsi qu'à tous les partenaires concernés par l'accueil parascolaire.

(Ndr : Un problème d'enregistrement audio ne nous permet pas de retranscrire l'intervention de M. Manthey et la réponse du Codir. Nous proposons à M. Manthey de revenir avec cette intervention pour amender le présent PV, ou de refaire son intervention lors d'une future séance).

La parole n'étant plus demandée, le président clos cette séance à 21h05. La prochaine séance aura lieu le mercredi 19 juin à 20h à la Grande Salle de Prilly.

Le Président

Olivier AMBLET

La secrétaire

Anne Meier